

AR PREFECTURE

016-200054047-20190305-2019_03_05_13-DE
Reçu le 06/03/2019

- Autorise M. Le Maire a signer cette convention d'objectifs et de moyens.
- Autorise M. le Maire à verser la subvention à l'article 6574 d'un montant de 25 000€ en une seule fois par anticipation avant le vote du budget primitif 2019 de la ville de Confolens

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 6 mars 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

